



Assemblée générale

Distr. générale
19 janvier 2001

Cinquante-cinquième session
Point 163 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale

[sur le rapport de la Sixième Commission (A/55/613 et Corr.1)]

55/156. Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 3499 (XXX) du 15 décembre 1975, par laquelle elle a créé le Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation, et les résolutions qu'elle a adoptées par la suite sur le même sujet,

Rappelant également sa résolution 47/233 du 17 août 1993 relative à la revitalisation de ses travaux,

Rappelant en outre sa résolution 47/62 du 11 décembre 1992 relative à la représentation équitable au Conseil de sécurité et à l'augmentation du nombre de ses membres,

Prenant acte du rapport du Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres, ainsi que d'autres questions ayant trait au Conseil de sécurité¹,

Rappelant les éléments de sa résolution 47/120 B du 20 septembre 1993 qui concernent les travaux du Comité spécial,

Rappelant également sa résolution 51/241 du 31 juillet 1997, relative au renforcement du système des Nations Unies, et sa résolution 51/242 du 15 septembre 1997 intitulée «Supplément à l'Agenda pour la paix», à laquelle sont annexés les textes qu'elle a adoptés concernant la coordination et la question des sanctions imposées par l'Organisation des Nations Unies,

Rappelant en outre que la Cour internationale de Justice est l'organe judiciaire principal de l'Organisation des Nations Unies, et réaffirmant l'autorité et l'indépendance de cet organe,

Considérant qu'il est souhaitable de trouver des moyens pratiques de renforcer la Cour en tenant compte en particulier des besoins qui découlent de l'accroissement de sa charge de travail,

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-quatrième session, Supplément n° 47 (A/54/47).

Prenant acte du rapport du Secrétaire général sur le *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* et le *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*²,

Rappelant sa résolution 54/106 du 9 décembre 1999,

Ayant examiné le rapport du Comité spécial sur les travaux de sa session de 2000³,

1. *Prend acte* du rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation³;

2. *Décide* que le Comité spécial tiendra sa prochaine session du 2 au 12 avril 2001;

3. *Prie* le Comité spécial, à sa session de 2001, conformément au paragraphe 5 de sa résolution 50/52 du 11 décembre 1995:

a) De poursuivre l'examen de toutes les propositions concernant la question du maintien de la paix et de la sécurité internationales sous tous ses aspects afin de renforcer le rôle de l'Organisation des Nations Unies et, dans ce contexte, d'examiner les autres propositions relatives au maintien de la paix et de la sécurité internationales dont il est déjà saisi ou qui pourraient lui être soumises à sa session de 2001;

b) De continuer à examiner, à titre prioritaire, la question de la mise en œuvre des dispositions de la Charte des Nations Unies relatives à l'assistance aux États tiers touchés par l'application de sanctions imposées en vertu du Chapitre VII de la Charte, en prenant en considération les rapports du Secrétaire général⁴; les propositions présentées sur ce sujet, le débat qui a eu lieu sur la question à la Sixième Commission lors de la cinquante-cinquième session et le texte sur la question des sanctions imposées par l'Organisation des Nations Unies figurant à l'annexe II de la résolution 51/242, ainsi que l'application des dispositions de ses résolutions 50/51 du 11 décembre 1995, 51/208 du 17 décembre 1996, 52/162 du 15 décembre 1997, 53/107 du 8 décembre 1998 et 54/107 du 9 décembre 1999;

c) De poursuivre ses travaux sur la question du règlement pacifique des différends entre États et, dans ce contexte, de continuer l'examen des propositions y relatives, y compris celle concernant la mise en place d'un mécanisme pour le règlement des différends qui se mettrait à disposition ou réagirait à un stade précoce des différends, et celles ayant trait au renforcement du rôle de la Cour internationale de Justice;

d) De poursuivre l'examen des propositions concernant le Conseil de tutelle, à la lumière du rapport du Secrétaire général présenté conformément à sa résolution 50/55 du 11 décembre 1995⁵, du rapport du Secrétaire général intitulé «Rénover l'Organisation des Nations Unies: un programme de réformes»⁶ et des vues formulées sur la question par les États aux sessions précédentes;

² A/55/340.

³ *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-cinquième session, Supplément n° 33* (A/55/33).

⁴ A/48/573-S/26705, A/49/356, A/50/60-S/1995/1, A/50/361, A/50/423, A/51/317, A/52/308. A/53/312, A/54/383 et Add.1 et A/55/295 et Add.1.

⁵ A/50/1011.

⁶ A/51/950 et Add.1 à 7.

e) De continuer à examiner, à titre prioritaire, les moyens d'améliorer ses méthodes de travail et de renforcer son efficacité en vue de rechercher les mesures dont l'application à l'avenir serait largement acceptée;

4. *Prend note* des alinéas a à h du paragraphe 33 du rapport du Secrétaire général², félicite celui-ci des efforts qu'il continue de déployer pour réduire le retard accumulé dans la publication du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*, et appuie les initiatives qu'il a prises pour éliminer l'arriéré en ce qui concerne la publication du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*;

5. *Invite* le Comité spécial à continuer, à sa session de 2001, de rechercher de nouveaux sujets qu'il pourrait étudier à l'avenir en vue de contribuer à la revitalisation des travaux de l'Organisation des Nations Unies, à s'interroger sur la façon dont il pourrait aider les groupes de travail de l'Assemblée générale dans ce domaine et, à cet égard, à chercher comment améliorer la coordination avec les autres groupes de travail qui s'occupent de la réforme de l'Organisation, et notamment à étudier le rôle que son président pourrait jouer à cette fin;

6. *Prie* le Comité spécial de lui présenter un rapport sur ses travaux à la cinquante-sixième session;

7. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-sixième session la question intitulée «Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation».

*84^e séance plénière
12 décembre 2000*